

LE MOULIN DE LA FOLIE

par Gustave BAYLE

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE — TOME X — ANNÉE 1891
AVIGNON - SEGUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, 13, rue Bouquerie

Au mois de janvier 1772, le docteur Calvet écrivait la lettre suivante à l'abbé de Sade, auteur des Mémoires pour la vie de François Pétrarque :

« Vous me pardonnerez sûrement, Monsieur, le retardement que j'ay mis à vous répondre; quelque flatté que je sois de m'associer à vos travaux littéraires, la rigueur de la saison et des affaires importantes m'ont forcé d'attendre un beau jour et quelques heures de loisir. Je remplis enfin l'objet de votre lettre; j'ay l'honneur de vous envoyer le dessin que vous m'avés demandé.

« Je n'ay pris que le simple trait du monument, sans m'arrêter à exprimer le relief des figures. J'espère que cette esquisse vous suffira. Le froid est encore vif, il falloit dessiner en rase campagne. C'étoit d'ailleurs un moment où la distribution des lumières et des ombres ne favorisoit pas le dessinateur.

« Cet ancien ouvrage de sculpture est à un quart de lieue d'Avignon, en sortant par la porte de St-Lazare. On le voit sur le mur du levant d'un moulin à eau, très solidement bâti, appelé aujourd'hui le Moulin de la Folie. Trois figures forment le sujet de la composition : les deux principales statues, d'une pierre très fine qu'on prend d'abord pour du marbre, sont détachées du mur et de ronde bosse; la troisième n'est qu'à mi-corps, d'un bas relief très saillant; elle tient à la muraille même et sert de support, en guise de cariatide, au pied d'estal qui soutient les statues.

Des inscriptions placées çà et là annoncent l'intention du monument et forment l'âme de cette espèce de devise.

« Je vais, Monsieur, vous décrire avec exactitude chaque partie de ce groupe singulier; souvenés-vous, je vous prie, que

la notice d'un monument exige des détails souvent minutieux et quelquefois insipides.

« L'héroïne du sujet, d'environ deux pieds de hauteur, est placée debout, dans une niche peu profonde, taillée proprement dans le mur. Cette niche, sans encadrement ni moulure, est d'une proportion trop longue pour sa largeur. On lit au-dessus, hors de la niche, sur la muraille même, ce mot SAGIESSE. Il est à remarquer, 1° que les lettres de ce nom sont d'une très belle forme, bien différentes de celles des trois autres inscriptions qui expliquent le monument (1) ; 2° que l'on a écrit sagiesse, tandis que partout ailleurs on a mis saigesse, conformément à l'ortographe et à la prononciation consacrées par l'usage de ce temps. Cette figure a un voile sur la tête; elle est couverte jusqu'aux pieds d'une large draperie très bien jettée ; sa main droite est appuyée sur la poitrine, et sa gauche porte un rouleau déplié où l'on voit cette inscription en caractères romains, maigres, peu espacés, mais parfaitement lisibles :

AY MIS PAR MON SENS ET PAR MA SAIGESSE SOVBZ MES PIES FOLIE ET EN GRANT DESTRESSE.

« La figure qui prononce cet élégant distique n'est pas cependant tout à fait de mauvais goût, quoique gothique ; on y remarque une juste proportion dans l'ensemble et de la vérité dans les draperies ; mais le caractère de tête est froid et sans vie. Elle a d'ailleurs souffert par les injures du temps.

« Sous les pieds de cette première statue se trouve une autre figure couchée en travers, d'une proportion, ce semble, un peu plus forte. La tête de celle-ci manque, ses attributs sont détruits ; la partie inférieure n'existe plus ; à peine ai-je pu en saisir le contour et le développement ; sa draperie ne descend que jusqu'au dessous de la ceinture.

Cette statue m'a paru d'un ciseau différent de la première.

« Sur une pierre assés fine, carrée, sans ornement et sans bordure, enchassée dans le mur, à gauche du fragment, on lit les vers suivans, gravés de la même main et en caractères semblables à ceux de l'inscription qui précède :

TANT NAY SEV FOVIR DE SI BONNE
G VISE QVE SAIGESSE SOVBS SES
PIES NE MAIT MISE FOVILLIE 1531.

« Ces deux figures sont absolument détachées de la muraille et n'y tiennent que par l'appui ; on dirait que la seconde, d'abord destinée à un autre objet, a été ensuite réunie à l'autre. J'observe qu'elle ne porte aucune marque de compression, accident que l'artiste aurait dû néanmoins indiquer dans l'attitude d'une figure écrasée et souffrante ; il n'y a pas même du désordre dans les draperies.

« La troisième figure, qui soutient les autres, fait partie du mur et a été sculptée sur une pierre à laquelle on avait laissé une saillie suffisante. C'est un buste drapé, environné de pampres, d'épis et de fruits. Quoique la tête soit assez défigurée et le caractère peu reconnaissable, on peut encore juger du ciseau. Pour que tout concoure à rendre ce monument incompréhensible, il est certain que le travail de ce buste est beaucoup meilleur. On voit au dessous une pierre carrée, simple, enclavée dans le mur, avec ces mots rimes écrits dans le même goût et à la même époque que les deux précédents distiques :

EN MOVLT GRAN TRAVAIL JE
GAIGNE MA VIE PVISQVE JE
SOVBSTIENS SAIGESSE ET FOVLLIE
... EVR.

« Les premières lettres du mot qui termine l'inscription sont effacées ; c'est sans doute le nom du personnage allégorique que le buste représente.

« Les symboles de l'abondance et de la fertilité qui l'environnent permettent de suppléer ce nom sans incertitude ; c'est au labeur que nous devons les productions dont nous sommes nourris ; cette réflexion,

autorisée encore par la syllabe qui reste, me persuade que l'on doit lire : LABEVR.

« Remarquons en passant que le goût de l'art et surtout la forme des lettres paraissent indiquer dans ce monument la nuance intermédiaire de l'antique au gothique ; les lettres conjointes des trois inscriptions sont évidemment une réminiscence ou une imitation des inscriptions latines des anciens.

« Voilà donc, Monsieur, le travail qui soutient la sagesse foulant aux pieds la folie. Grâce aux inscriptions-, l'allégorie devient parfaitement transparente et n'exige aucun effort d'imagination pour en découvrir le sens. C'est une énigme qu'on ne cherche plus à deviner, puisqu'on en lit le mot. Mais il n'est pas aussi aisé d'en connaître l'auteur, l'objet, le motif et l'époque. Il l'est bien moins encore d'en faire une juste application. Je vous avoue que je me perds dans ce labyrinthe. Aurait-on voulu désigner sous ce voile mystérieux et symbolique quelque événement de la vie privée d'un des papes qui ont siégé à Avignon ? Certaines anecdotes peu connues semblent justifier cette conjecture ; nous les discuterons quand nous serons à portée de causer ensemble, car il n'est pas sans inconvénient de mettre de pareilles idées par écrit.

« Ce monument n'a certainement rien de commun avec Pétrarque, il ne vous fournira aucune addition pour l'ouvrage important dont vous venez de nous enrichir; je suis fâché que certaines personnes, d'ailleurs éclairées, s'obstinent à reconnaître Laure sous cet emblème (1).

« Le système que le peuple s'est formé sur ce groupe n'est pas moins inadmissible : accoutumé à ne juger que sur l'apparence, et séduit par le voile et l'habit de la figure principale, il s'est persuadé qu'elle représente une religieuse aimée et vertueuse, dont la sagesse fut, dans la suite, approuvée et célébrée par son amant même. »

Le moulin de la Folie, qui appartient aujourd'hui au grand hôpital, faisait autrefois partie des domaines de la maison

(1) « Cette idée a dû venir d'un bas-relief fait par Simon de Sienne, en 1343, et trouvé à Florence dans la maison d'un Peruzzi, Laure voilée." Note du Dr Calvet.

de Pérussis ; on y voit, sur le haut de la muraille du nord, les armoiries de cette famille, aux trois poires seulement, tandis qu'elles avaient porté dans des temps plus anciens des poires sans nombre. Au-dessus de l'écu, simple, sans casque et sans supports, est un ruban de bon goût et d'un développement agréable, sur lequel on lit :

DATVM EST DE SVPER

« Il est temps que je termine cette description ; veuillez, Monsieur, me faire part, à votre tour, de la première impression que vous aurez éprouvée à la vue de cette allégorie (2). »

Après avoir lu cette lettre, mon premier soin fut d'aller visiter le moulin de la Folie, qui se trouve à deux kilomètres d'Avignon, en sortant par la porte St-Lazare, sur la route de St-Saturnin. Je vis un bâtiment carré, massif, construit en pierres de taille, percé autrefois sur toutes ses façades de grandes fenêtres à meneaux, aujourd'hui murées en grande partie : tout le style des édifices des XIV^e et XV^e siècles. La façade méridionale, que termine un pignon pointu, regarde le béal du moulin. On y aperçoit, dans la partie inférieure, des traces de ravalements, et, au-dessus, une niche à moitié comblée. Sur cette niche on lit, en caractères du XVI^e siècle, le mot SAGIESSE, gravé dans la pierre. C'est tout ce qui reste du curieux monument décrit par Calvet. L'architecture intérieure est toute moderne. Le meunier me fit avec beaucoup de politesse les honneurs de sa maison; mais il ne put me montrer aucun vestige d'antiquités. Il me conta, en revanche, sur l'origine du nom du moulin, la légende à laquelle Calvet fait allusion, et qui ne manque pas de sel. La voici, sans autre changement qu'une forme un peu plus littéraire.

Il y avait jadis à Avignon un riche bourgeois qui possédait deux moulins. Dans le même temps les religieuses qui desservaient l'hôpital St-Bernard avaient une abbesse d'une rare beauté. Le bourgeois la vit et en devint éperdûment amoureux. Après maints assauts inutilement livrés à la vertu de la sainte femme, il lui proposa de donner ses deux moulins à l'hôpital, si elle

consentait à passer une nuit avec lui. L'abbesse fut très embarrassée, car la maison qu'elle gouvernait était pauvre, et les moulins valaient au moins 50,000 livres. Elle consulta son médecin. Celui-ci était un homme avisé : « Prenez, dit-il, les moulins, et promettez ce qu'on vous demande; je me charge du reste. » Au jour convenu, le notaire du couvent dressa l'acte de donation, et l'abbesse invita son soupirent à souper en tête à tête avec elle, en s'engageant à rester avec lui jusqu'au lever du soleil. Le bonhomme était ravi, et de fréquentes rasades d'un vin généreux excitaient encore sa gaîté. Mais tout à coup un sommeil irrésistible s'empara de lui et il s'endormit profondément sur la table. — Le médecin avait mêlé au vin une drogue narcotique. — Dès que le jour parut, l'abbesse, qui avait passé la nuit auprès du dormeur à lire ses heures et à égrener son rosaire, le réveilla non sans peine. — Où suis-je? s'écria-t-il en se frottant les yeux. — A l'hôpital St-Bernard, répondit la nonne ; avez-vous oublié notre marché ? J'ai tenu ma parole et ne vous ai pas quitté de toute la nuit. — Et mes moulins? — Ils appartiennent maintenant à l'hôpital à qui vous les avez donnés. — Ah ! quelle folie j'ai faite ! — Ah ! combien j'ai eu de patience ! — L'aventure courut la ville, et le peuple avignonnais en perpétua le souvenir en nommant l'un des deux moulins La Folie, et l'autre La Patience.

M. Paul Achard, dans sa Notice historique sur les anciens remparts d'Avignon, rapporte une autre légende : « Le « canal de la Durançole, dit-il, sur lequel est construit le « moulin de la Folie, date du XIII^e siècle; la ville eut « pour but, en le faisant creuser, de soustraire les habi« tants au monopole qu'exerçait le chapitre de la cathé« drale, alors propriétaire du canal de la Sorgue et des « moulins établis sur son cours, et les chanoines ayant « traité cette entreprise de folie, l'un des moulins cons« truits sur la Durançole en aurait tiré son nom. »

Je donne ces diverses traditions pour ce qu'elles valent, mais l'origine du canal dérivé de la Durance est historiquement vraie. Le 7 mars 1213, le Conseil général

(2) « Manuscrits du Dr Calvet, Archéologie, tome II, fol. 344, à la Biblioth. publ. d'Avignon,

de la ville d'Avignon, sur la proposition de l'un de ses membres, Pons Rainaldi, décida de prendre l'eau de la Durance près du pont de Bonpas, en un lieu où le rocher qui bordait la rive était coupé, per rupem incisam, et de l'amener à Avignon, en mettant à profit le lit antique de» moulins des chanoines de St-Ruf, et cela aux frais desdits chanoines. Il délibéra en outre d'obliger les propriétaires des terres et vignes que devait traverser le nouveau canal à vendre, pour un juste prix, le terrain qui serait nécessaire pour le creusement ou l'élargissement de ce canal. Des arbitres furent constitués à l'effet de fixer le montant des indemnités, comme le fait de nos jours un jury d'expropriation.

Les consuls, l'évêque et le juge d'Avignon approuvèrent cette délibération, ce qui dément le rôle malveillant attribué par la légende aux chanoines de N.-D. des Doms. C'est vraisemblablement à cette époque ou peu de temps après, que fut construit le moulin de la Folie ; il se pourrait cependant qu'il existât bien avant et qu'il fût un des moulins appartenant aux chanoines de St-Ruf, dont il est parlé dans l'acte précité. Il est nommé pour la première fois dans la donation accaptive faite, en 1229, par les consuls d'Avignon, en faveur de Pierre-Ruf de Porte-Ayguière et d'Isnard de Morrières, fils de Rostaing. L'acte est signé par les consuls, parmi lesquels Audibert de Noves, l'un des ancêtres de Laure, et par 110 conseillers.

Ces premiers concessionnaires reçurent en participation de leur société Pierre Hugonis, un des co-seigneurs de Barbentane. On les laissait libres de construire de nouveaux moulins sur le canal de la Durançole, depuis la prise d'eau, à Bonpas, jusqu'à la porte Aurose, à Avignon, et de les affecter, à leur convenance, à la trituration du blé ou au foulage des draps. Les actes subséquents mentionnent l'existence de quatre moulins : celui de Tartays, dans le territoire de Caumont, celui de la Folie, celui du Portail Matheron et celui de la Porte Aurose.

Ces moulins appartenaient à la ville, qui les concédait à des particuliers par des baux emphytéotiques. Il serait oiseux de

rechercher quels furent, dans le cours des siècles, les divers bénéficiaires ou emphytéotes du moulin de la Folie ; j'en indiquerai quelques-uns seulement, dont j'ai rencontré les noms d'un côté ou d'autre.

En 1401, ce moulin était possédé par maître Albert de Rociis, de Milan, procureur de la Cour romaine, qui succédait à Pons Renaud, avocat près la même Cour.

En 1487, il paraît avoir fait retour à la ville par droit de commise, et il donne lieu à des représailles exercées par la Cour du Parlement du Dauphiné, à l'instance des hoirs de Jean Textoris de Montélimar, pour raison de leur créance sur ledit moulin. Le 1er mars de la même année 1487, le Conseil de ville prend une délibération pour éteindre sa dette.

Je ne sais à quelle époque la famille Péruzzi acquit le domaine utile du moulin de la Folie, sous la haute seigneurie de la ville ; d'après un document tiré des comptes du trésorier communal, année 1536 ; ce serait à la fin du XVe siècle. Au sujet des dépenses faites à l'occasion du camp de François 1er, ce trésorier eut la bonne idée de décrire l'emplacement de ce camp. Voici ce qu'il dit :

« Étant pour lors consuls de la présent cité d'Avignon « magnifics seigneurs François Galien, seigneur des « Essarts, Jean Dony et Michel Noguier, environ le 5ème « jour de julhet, fut encommencé à dresser le camp de « France par François roi de France, 1er de ce nom, lequel « envoya le sr de Mémoranci, grand maître de France, » pour son lieutenant, et fut assis auprès de la dite ville « d'Avignon, jusques à la Font couverte, traversant jus" qu'au Rhône. La tente du Roi fut dressée à St-Laze, « celle du grand Maître au moulin de Rodolphe, celle du « sr d'Aubigni au colombier de Panice, et dura jusqu'à la « Croix de septembre que commencèrent quelques uns à « desloucher, suivant l'Empereur que s'en retourna de « de Provence vers Italie. Et fut merveilleuse assemblée « de LX mille combatans et bien 2000 lances. »

Où était ce moulin de Rodolphe ?

Le premier des Péruzzi dont les Généalogistes d'Avignon et du Comté

Venaissin fassent mention avait ce prénom. Il était gonfalonier de Florence lorsqu'il fut banni de cette ville, avec sa famille, en 1434, par les partisans des Médicis. Son fils, Louis Péruzzi, se réfugia à Avignon, avec ses neveux François et Jean. Il y fut premier consul en 1470, et mourut au commencement de mai 1484, laissant un fils appelé Rodolphe, comme son aïeul. Rodolphe Péruzzi épousa Hélène de Fallet et en eut plusieurs enfants, dont l'aîné, Philippe Péruzzi, se maria avec Isabelle de Luna, d'une famille florentine, et mourut en 1531.

Comme il n'y a jamais eu, dans l'enceinte du camp de François 1er, un autre moulin portant le nom de Rodolphe, on peut affirmer sans hésitation que celui où le connétable de Montmorenci avait son quartier général était bien le moulin de la Folie, qui se trouvait d'ailleurs au centre du périmètre du camp royal. L'honneur d'avoir reçu dans ses murs l'illustre capitaine qui délivra la Provence de l'invasion allemande et mérita par sa valeur prudente le surnom de Fabius français, est un titre suffisant pour faire classer cet édifice parmi les monuments historiques.

La veuve de Philippe Péruzzi aliéna la plus grande partie de son héritage, notamment le domaine de la Tour, à Caumont, et le moulin de la Folie, qui fut acquis par Pons de Bus. L'acte de vente fut dressé par le notaire Jean Baroti, le 6 juin 1532. C'est évidemment à ce Péruzzi qu'il faut attribuer l'origine du monument qui fait l'objet de cette étude; la date de 1531, qui suit la seconde des inscriptions ci-dessus ne permet aucun doute à cet égard. Cette inscription, sur pierre compacte, fut donnée au Musée-Calvet, en 1835, par les administrateurs des hospices, avec un chapiteau de colonne octogone, sur chacun des pans de laquelle est une poire, arme parlante des Péruzzi, dont le nom s'écrit aujourd'hui Pérussis. Le musée possède aussi un écusson à fond d'azur, portant 3 poires d'or tigées et feuillées de même, qui a la même provenance. On y lit, sur un ruban posé en chef, la devise :

DATVM EST DE SVPER.

Le motif qui porta Philippe Péruzzi à ériger ce monument échappe à toute recherche ; l'imagination peut là dessus se donner libre carrière. Mais le peu qui en reste atteste l'authenticité de la description de Calvet, et cette description nous montre qu'en 1531 il était admis que le nom du moulin de la Folie était la traduction du moulin de la démenche, molendinum Stultitioe. C'était, du reste, en ces termes, que ce moulin était désigné, en 1410, dans les comptes du trésorier de la ville; le dénombrement des biens de Pierre de Séguret porte : Vinea sita prope molendinum Stultitie. Je crois cependant qu'il faut chercher à ce nom une autre étymologie.

Un grand nombre de villages ou de domaines portent en France une dénomination semblable :

La Folie, commune de Caen ;

La Folie, arrondissement de Bayeux;

La Folie, commune d'Arc, dans la Haute-Saône ;

La Folie, commune de St-Germain-les-Arpajon, dans Seine-et-Oise ;

La Folie, commune de Bracquettuit, Seine-Inférieure ;

La Folie-Coupon, commune de Prauthoy, Haute-Marne ;

La Folie de Grosboy, commune de Villecresne, Seine-et-Oise ;

La Folie-Herbault, commune de Faïns-en-Dunois, Eure-et-Loir ; dans le même département, la ferme de la Folie, dans la commune de Change, et une métairie du même nom, près de Morancez, etc., etc.

Ce ne sont pas des légendes analogues à celles d'Avignon qui ont fait dénommer ainsi tant de localités ; la raison de cette homonymie doit être cherchée ailleurs. Plusieurs hypothèses se présentent pour résoudre ce petit problème historique. On voit d'abord que divers domaines appelés dans de vieux titres : locus stultitioe sont attenants à d'anciens sanctuaires druidiques, tels sont ceux des communes de Change et de Morancez, auprès desquels se trouvent des dolmens remarquables ; leur dénomination ne serait-elle pas due au ridicule que les premiers prêtres chrétiens

s'efforçaient de jeter sur le culte idolâtrique qu'ils ont eu tant de peine à détruire ?

Ne pourrait-on pas, en second lieu, la traduire par les les mots de Foleya, Folèze, qui désignaient au moyen-âge une maison de plaisance, domus voluptatis ? Il y avait même alors, devant les villas des riches patriciens, un emplacement où les jeunes gens se livraient aux jeux de leur âge, et qu'on appelait Foleia ou Folia, à cause des arbres dont il était ombragé. On lit dans une charte de Mathieu de Montmoranci, publiée par Duchêne (année 1218) : Item de Foleia que erat ante domum Herberti de Latiniaco in terra mea quam diruerunt, unde peto emendam mihi dari. Enfin, il serait possible que le moulin de la Folie ait été d'abord un moulin à fouler les draps, industrie très florissante à Avignon au moyen-âge, molendinum fullonium sive folium, et qu'il ait pris de là son nom actuel. En fait d'étymologies on cherche souvent bien loin ce qu'on a sous la main ; le savant Paul Achard en fit plusieurs fois l'expérience ; mais il avait le mérite de reconnaître qu'il s'était trompé. Il avait souvent cherché d'où pouvait venir le nom bizarre de Real Panier (Reale Panerium) ; il n'admettait que sous réserve la tradition populaire qui fait venir ce nom de la bannière royale surmontant la tente de François 1er, en l'année du camp, et de fait, il suffisait, pour le voir mentionné dans des actes du XIIIe siècle, d'ouvrir au hasard un cartulaire du chapitre de N.-D.-des-Doms, le Liber Sorgie, par exemple. Je proposai un jour une interprétation qui me paraissait rationnelle : Le canal de Vaucluse, disais-je, par l'abondance et la pureté de ses eaux, a offert de tout temps des avantages exceptionnels aux pareurs de draps et aux blanchisseurs de toile ; aussi plusieurs moulins à foulons et blanchisseries furent-ils construits sur son cours, d'où le nom de Realepanorum, ruisseau des draps, devenu par la suite Reale pannerium. Ce nom est resté au plus important des moulins bâtis le long dudit canal. C'est bien cela ! s'écria M. Achard avec une vivacité qui ne lui était pas habituelle ; et dans un travail sur les anciens quartiers du territoire d'Avignon, publié

dans le Bulletin historique de Vaucluse, il s'appropriâ ma prétendue découverte. Quelques mois plus tard, le hasard, ce grand inventeur, me fit rencontrer, dans un cartulaire des Cordeliers de L'Isle-sur-Sorgues, le mot de l'énigme ; une redevance annuelle en faveur de ces religieux y était désignée ainsi : Census super vineam sitam prope Regalem panerium sive paratorium. Réal-Panier était un moulin paroissial appartenant aux rois de Sicile. Nous nous inclinâmes, M. Achard et moi, devant ce sive révélateur. Sous une autre forme, le nom du moulin de la Folie me paraît avoir la même signification que celui de Panerium.

Pour en finir avec l'histoire de ce moulin, j'ajoute qu'après l'avoir possédé pendant quelques années, la famille de Bus le vendit à Ménard Guilhermi, qui le revendit, le 21 juin 1545, à l'hôpital de Ste-Marthe, aliàs de Bernard Rascas, qui en est encore aujourd'hui propriétaire.

Ainsi s'est réalisé le dénouement de la légende que le meunier m'a contée, sans qu'il en ait rien coûté à la bourse ni à la vertu de personne.

Je ne sais ce que l'abbé de Sade répondit à la lettre du Dr Calvet ; je présume qu'il dut sourire en voyant un savant d'aussi bon aloi prendre au sérieux les rêveries populaires sur l'origine du nom du moulin de l'hôpital. S'il avait été aussi versé dans la connaissance des antiquités avignonaises que dans celle de l'histoire des Grecs et des Romains, il n'aurait pas songé aux Papes qui siégèrent à Avignon pendant le XIVe siècle, pour expliquer une dénomination alors déjà vieille de près de cent ans.

Gustave BAYLE